

## Fiche matricule des recensements militaires (1867-1940)

### Intérêt :

Les registres de recensements militaires recensent, chaque année, tous les jeunes gens âgés de 20 ans nés dans le ressort du bureau de recrutement.

Ces registres renseignent sur l'état civil, les caractéristiques physiques, le degré d'instruction, les états de service et mutations, les corps d'affectation, les campagnes effectuées, les blessures, acte d'éclats et décorations reçu et les localités habités, et parfois la date de décès.

### Comment retrouver une fiche matricule :

Pour retrouver une fiche matricule il est important de connaître l'année de naissance de la personne afin de connaître l'année de ces 20 ans, qui détermine sa classe militaire (par exemple un jeune homme né en 1908 fera partie de la classe 1928). Une fois cette classe connue, il est possible de rechercher le numéro matricule dans les tables alphabétiques liées à cette classe. Le numéro matricule permet ensuite de faire une recherche dans les registres matricules pour retrouver la fiche de la personne recherchée. À noter qu'il existe deux bureaux de recrutement en Côte-d'Or : Dijon et Auxonne (vous trouverez dans le lien ci-après la répartition des cantons dans ces bureaux).

### Les fonds d'archives à exploiter :

**R 2126 à 2742** : Table alphabétique et registre matricule de 1867 à 1940. Toutes les tables alphabétiques sont numérisées sur le site des Archives Départementales en suivant le lien ci-dessous :

#### [Lien ici](#)

Entre 1922 et 1940 seules les tables alphabétiques sont numérisées et consultable en ligne. Pour consulter les registres matricules il faut venir en salle de lecture ou demander une numérisation grâce au formulaire de demande de reproduction numérique d'une fiche signalétique de recrutement militaire [disponible en ligne](#) ou à l'accueil de la salle de lecture. (5 euros par fiche matricule). Il est cependant possible de photographier par vos propres moyens la fiche qui vous intéresse en salle de lecture.

**Attention : certaines fiches matricules comportent de nombreuses informations, il est donc possible qu'il y ait plusieurs vues numérisées à la suite concernant la même fiche.**

### Éléments essentiels pour effectuer la recherche :

- Nom et prénoms du militaire
- Date de naissance pour retrouver l'année de sa classe.
- Lieu de domicile à ses vingt ans.

## Bibliothèque des Archives départementales :

**Us.929.1-BER** : Guide des recherches sur l'histoire des familles / Archives nationales ; par Gildas Bernard – Paris – Archives nationales – 1981

## Autres sources :

De nombreux sigles et abréviations sont présent sur les registres, pour mieux les comprendre se reporter à la fiche : « [Index des abréviations présentes sur les registres matricules](#) »

Pour avoir des informations sur les soldats avant 1867 se reporter à la fiche recherche : « [Parcours d'un militaire de la Révolution à 1867](#) »

## Remarques générales :

### Personnes naturalisés :

- Pour les personnes d'origine étrangères qui ont été naturalisées, elles sont mentionnées à la fin de chaque répertoire alphabétique de conscription (aux 20 ans de l'appelé) avec la mention de leur numéro de matricule et l'année de renvoi vers le registre de recrutement militaire correspondant.

### Délais de communicabilité

- Les registres de recrutement militaire ou registres matricules sont, en règle générale, communicables à l'issue d'un délai de **120 ans** à compter de la date de naissance des intéressés, ou **25 ans** après leur décès, en raison des informations à caractère médical qu'ils contiennent. D'autres délais peuvent également entrer en ligne de compte (**50 ans** pour les éléments se rapportant à la vie privée, **75 ans** pour les éléments à caractère judiciaire).

- En raison des renseignements à caractère médicaux présents dans les registres, le délai général de libre communicabilité des registres matricules est fixé à **25 ans** après le décès ou **120 ans** après la naissance si la date de décès est inconnue.

- [L'arrêté du 20 décembre 2012](#) instituant une dérogation générale pour la consultation des registres matricules du recrutement militaire de la Première Guerre mondiale du Ministère de la Culture et de la Communication permet **la libre consultation des registres matricules du recrutement militaire des classes ayant servi durant la Première Guerre mondiale**, soit jusqu'en 1921. En Côte d'Or, tous les recensements être 1897 et 1921 sont numérisés et [mis en ligne](#). Leurs indexation collaborative, en partenariat avec le Cercle Généalogique de Côte d'Or, sera achevé en 2023

### Registre matricule après 1940

Tous les registres matricules postérieurs à 1940 sont à présent regroupés au [Centre des Archives du Personnel Militaire \(CAPM\)](#) dans les locaux de la caserne Bernadotte à Pau.

Vous pouvez les contacter :

- **Par voie postale** : Caserne Bernadotte, Place de Verdun, 64023 Pau cedex

- **Par téléphone** : 05 59 40 45 61

- **Par mail** : [capm-pau.courrier.fct@intradef.gouv.fr](mailto:capm-pau.courrier.fct@intradef.gouv.fr)